

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 19

Séance du lundi 27 mars 2023

Par suite d'une convocation en date du 21 mars 2023, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de COUX se sont réunis à la Mairie de COUX le lundi 27 mars 2023 à 19h30 sous la présidence de M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.

Étaient présents :

M. ALLIER Jérôme	Mme CHIVELAS Brigitte
M. CROS Samuel	Mme GAGNARD Céline
M. DEDIDIER Sylvain	Mme GIGON Christine
M. HERNANDEZ Guy	Mme LEVEQUE Marie-José
M. LECOMTE Marc	Mme NURY Cassandra
M. LEFEBVRE Jacques	Mme ROSE-LEVEQUE Christelle
M. THÉRY Jacques	Mme SAUVEBELLE Sarah
M. VOLLE Stéphane	

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration

M. AUBERT Michel a donné procuration à M. THERY Jacques
M. FLECHON Vincent a donné procuration à M. VOLLE Stéphane
Mme VALLIER France a donné procuration à Mme GIGON Christine

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame GIGON Christine a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 015-27/03/2023
SUBVENTIONS ASSOCIATIONS COUXOISES

Monsieur THÉRY Jacques, adjoint au Maire, informe les élus de trois dossiers de demandes de subventions déposés.

Ces dossiers émanent des associations suivantes :

- « Couci-Couxa » pour l'organisation du Carnaval des écoles qui a eu lieu le 25 mars 2023. Leur demande porte sur une aide à hauteur de 300 € pour un budget prévisionnel de 700 €.
- « Arts et Mémoires » pour l'organisation de la Foire de Printemps du 14 mai 2023. Leur demande porte sur une aide à hauteur de 600 € pour un budget prévisionnel de 8 750 €.
- « Les Amis de Coux » pour la réception des charentais du 18 au 21 mai 2023. Leur demande porte sur une aide à hauteur de 300 € pour un budget prévisionnel de 4 175 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de valider une subvention pour l'Association « Couci-Couxa » d'un montant de 300 €,

- **Décide** de valider une subvention pour l'Association « Arts et Mémoires » d'un montant de 600 €,
- **Décide** de valider une subvention pour l'Association « Les Amis de Coux » d'un montant de 300 €,

- **Précise** que les subventions votées ne seront versées qu'une fois les manifestations passées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Jean-Pierre JEANNE,
Maire



The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Jeanne". To the right of the signature is a blue circular official stamp. The stamp contains the text "COMMUNE de COUX" at the top and "Ardeche" at the bottom. In the center of the stamp is a small illustration of a building, possibly a church or town hall, with a star on the right side.

Christine GIGON,
Secrétaire de séance



The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Gigon".